

GROUPEMENT ABBECOURT SAINT-SULPICE

gass60430@free.fr

CONVENTION

Approvisionnement en FIOUL domestique, PELLETS et BOIS

Contexte :

Nous nous sommes engagés à réaliser des actions de groupement d'achats afin de vous faire bénéficier d'économies d'échelle. Nous lançons une campagne de mutualisation d'achat de certaines énergies de chauffage.

Objet de la convention :

Il s'agit de satisfaire les besoins en approvisionnement en fioul domestique ordinaire et supérieur, de pellets et de bois des habitants de Saint-Sulpice et Abbecourt intéressés par ce groupement d'achat.

Cette convention vise à vous préciser les conditions de mutualisation d'achat et votre engagement à ce groupement.

Conditions de commande :

Si vous êtes intéressé, merci de faire connaître vos besoins par le biais de la **demande d'achat** jointe et la transmettre en la glissant dans la boîte aux lettres de la Mairie qui a accepté de servir de collecteur.

Aucune commande inférieure à 500 litres pour le fioul, 1 palette pour les pellets et 5 stères pour le bois par site de livraison n'est acceptée par les fournisseurs et ne sera donc pas retenue dans le groupement d'achat.

La liste des commandes individuelles sera envoyée au fournisseur retenu pour validation des commandes. Le fournisseur reste libre de ne pas livrer une commande individuelle sans avoir à motiver sa décision.

Sélection du fournisseur :

Plusieurs devis seront demandés et un seul fournisseur sera retenu. Le choix sera fonction du rapport qualité/prix mais aussi en fonction du service rendu.

Conditions de livraison :

Vous serez informé (par courriel (le mieux) ou par un courrier dans votre boîte aux lettres selon les éléments indiqués dans la demande d'achat) au plus tard **1 SEMAINE à l'avance** de la date de livraison. En fonction du fournisseur retenu, le créneau horaire pourra être plus précis (matin ou après midi voire créneaux horaires).

Le jour de livraison sera négocié en tenant compte des impératifs du fournisseur et afin de satisfaire le maximum de personnes.

Conditions de paiement :

Vous réglerez la quantité réellement livrée soit par chèque, en espèces ou par carte bleue, selon le fournisseur retenu et les conditions financières négociées. **Vous restez entièrement responsable du paiement intégral de votre facture.**

Engagement :

Dès lors que votre **bon de commande** joint nous parviendra, elle vaudra un engagement de votre part et l'acceptation des conditions de cette convention.

Coordinateur du groupement : Douchet Olivier / Fléchy Frédéric. Si vous souhaitez de plus amples informations, veuillez nous contacter par mail : gass60430@free.fr

Fait en 2 exemplaires originaux dont un à nous retourner, dater, parapher et précédé de la mention « Lu et Approuvé ».

Nom – Prénom Date et signature